

DEVENIR POMPIER À TEMPS PARTIEL ÇA VOUS INTÉRESSE?

FAIRE PARTIE D'UNE ÉQUIPE DYNAMIQUE!



Le service de sécurité incendie de votre municipalité intervient lors d'incendie de tout genre survenant sur son territoire. Il intervient également lors d'accident de la route, de sauvetage en forêt et lors de catastrophes naturelles telles que des inondations.

Pour être un pompier à temps partiel, il est nécessaire d'être âgé de dix-huit (18) ans et plus, d'avoir la capacité à travailler sous pression, d'être en bonne condition physique, d'avoir un bon esprit d'équipe et d'analyse.

Il est également indispensable de posséder un permis de conduire valide. Les candidats ne doivent posséder aucun antécédent criminel. Vous devrez également obtenir d'un médecin un rapport démontrant votre bon état de santé.

Depuis 2004, il est obligatoire pour les pompiers à temps partiel de suivre une formation totalisante approximativement 306 heures. Celle-ci assure une qualification professionnelle nécessaire à l'exercice des fonctions d'un pompier à temps partiel pour une municipalité de moins de 5000 habitants.

LE DÉFI VOUS INTÉRESSE... COMMUNIQUEZ AVEC le Directeur par intérim du service incendie de la Municipalité de Saint-Armand, Monsieur Matthew Grenia au (450)248-2344, ext. 2 ou à l'adresse courriel directeur@incendies.org pour plus d'informations.

N.B. Afin d'alléger le texte, l'utilisation du masculin inclut également le féminin.